

Depuis la promotion faite, le Souverain Pontife a déclaré les changemens qui vont se faire dans les Nonciatures. Mr. Crivelli, Nonce à *Bruxelles*, ira à *Vienne*; Mr. Gualtieri, Nonce à *Naples*, passera en *France*; Mr. Caracciolo, Nonce à *Venise*, ira en *Espagne*; Mr. Acciajuoli, Nonce en *Suisse*, se rendra en *Portugal*; Mr. Pallavicini, Ponent de la Consulte, remplira la Nonciature de *Naples*; Mr. Branciforte, qui a porté les Langes bénits au Due de Bourgogne, est nommé Nonce à *Venise*; Mr. Spinola, Nonce à *Cologne*, va être Nonce en *Suisse*; Mr. Biglia à *Florence*, Mr. Nicolas Oddi à *Cologne*, & Mr. Molinari à *Bruxelles*. Mr. Serra est destiné pour la Nonciature de *Pologne*: Il n'y a ainsi que celle de *Turin* à laquelle le Pape n'a pas encote jugé à propos de nommer. On croit cependant que Mr. Piccolomini, Clerc de la Chambre, en sera pourvû.

Nous avons reçu les Actes du Consistoire du 26. Novembre; ils sont assez intéressans pour être insérés dans nos Journaux, mais trop étendus pour trouver place dans celui-ci; ce sera donc pour un autre mois.

II. Le différend entre l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem & la Cour des Deux-Sicules, dont nous avons fait mention, devient de jour en jour plus sérieux. Le Pape, qui avoit paru disposé à employer sa médiation dans cette affaire, ayant appris que les Cours de Vienne, de France & de Portugal s'intéressoient à en procurer l'accommodement, Sa Sainteté a jugé devoir laisser à leurs bons offices le soin de la terminer. La Cour de Naples, instruite du refus qui a été fait pour une troisième fois d'admettre l'Archevêque de Siracuse à la visite de l'Evêché de *Malthe*, a interdit toute communication entre les

Ports